



Forcer à effectuer un état des lieux

Par **scabee**, le **07/09/2010** à **14:04**

Bonjour,
J'ai récemment acquis un bien immobilier et j'ai laissé la jouissance du bien à l'ancien propriétaire pendant deux mois.
Un état des lieux était prévu à la signature de l'acte de vente comme stipulé sur le compromis de vente.
L'acte de vente est signé mais l'ancien propriétaire refuse de répondre à mes sollicitations pour effectuer l'état des lieux.
Comment puis-je l'obliger à effectuer cet état des lieux?
Dois-je m'adresser au tribunal d'instance ou au juge de proximité?
Comment se déroule la procédure?
En vous remerciant de votre attention.
Cordialement.

Par **aliren27**, le **08/09/2010** à **06:36**

Bonjour,
faites faire l'état des lieux par un huissier.
Cordialement
Aline

Par **scabee**, le **08/09/2010** à **07:29**

merci pour la rapidité de votre réponse.